

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.  
Un an.....\$2.00  
Six mois.....\$1.00  
Etranger (Union postale)  
Un an .....f. 12. 50  
Téléphone : 172

# LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

AVIS

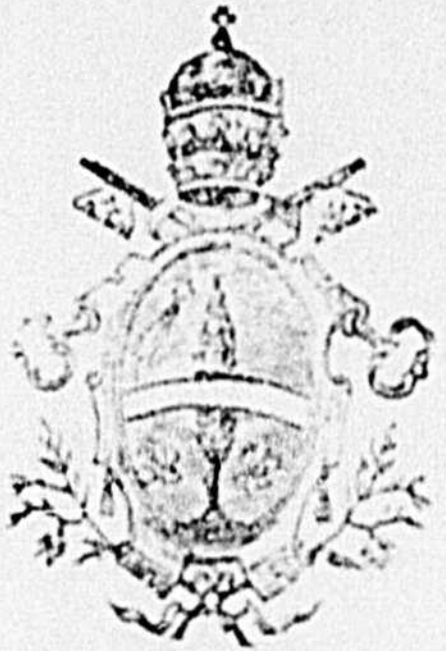
Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

Bureau de renseignements :  
rue St Joseph (Ancien bureau  
la Vérité)

J.P. Tardivel Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Quebec

QUEBEC  
SAMEDI 28 MAI 1892



LETTRE

DE S. S. LE PAPE LEON XIII  
AUX CARDINAUX FRANÇAIS

NOS TRÈS CHERS FILS,

Notre consolation a été grande en recevant la lettre par laquelle vous adhérez, d'un concert unanime, avec tout l'épiscopat français, à Notre Encyclique au milieu des sollicitudes, et Nous rendiez grâces de l'avoir publiée, protestant avec les plus nobles accents de l'union intime qui relie les Evêques de France et en particulier les Cardinaux de la Sainte Eglise au siège de Pierre.

Cette Encyclique a fait déjà beaucoup de bien et elle en fera. Nous l'espérons, davantage encore, malgré les attaques auxquelles elle s'est vue en butte de la part d'hommes passionnés : attaques contre lesquelles, du reste, Nous aimons à le dire, elle a trouvé aussi de vaillants défenseurs.

Les attaques, nous les avons prévues. Partout où l'agitation des partis politiques remue profondément les esprits, comme il arrive maintenant en France, il est difficile que tous rendent de suite à la vérité, cette pleine justice qui est pourtant son droit. Mais fallait-il pour cela Nous taire? Quoi! la France souffre et et Nous n'aurions pas senti jusqu'au fond de l'âme les douleurs de cette fille aînée de l'Eglise? La France qui s'est acquis le titre de nation très chrétienne et n'entend pour rien l'abdiquer, se débat au milieu des angoisses, contre la violence de ceux qui voudraient la déchristianiser et la rabaisser en face de tous les peuples, et Nous aurions omis de faire appel aux catholiques, tous les Français honnêtes, pour conserver à leur patrie cette foi sainte qui en fit la grandeur dans l'histoire? A Dieu ne plaise.

Or, nous le constatons mieux de jour en jour; dans la poursuite de ce résultat, l'action des hommes de bien était nécessairement paralysée par la division de leurs forces. De là ce que Nous avons dit et redisons à tous: "Plus de partis entre vous; au contraire, union complète pour soutenir de concert ce qui prime tout avantage terrestre: la Religion, la cause de Jésus-Christ. En ce point comme en tout, cherchez d'abord le

royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît".

Cette idée-mère, qui domine toute notre Encyclique, n'a pas échappé aux ennemis de la religion catholique. Nous pourrions dire qu'ils ont été les clairvoyants à en saisir le sens, à en mesurer la portée pratique. Aussi, depuis ladite Encyclique, vraie messagère de paix pour tout homme de bonne volonté, qu'on en considère le fond ou la forme, ces hommes de parti ont redoublé d'acharnement impie. Divers faits déplorablement récents arrivés, qui ont attristé les catholiques et même, nous le savons, nombre d'hommes peu suspects de partialité envers l'Eglise, sont là pour le prouver. On a vu clairement où veulent aboutir les organisateurs de ce vaste complot, comme nous l'appelions dans notre Encyclique, formé pour anéantir en France le Christianisme.

Ces hommes donc, saisissant, pour en venir à leurs fins, les moindres prétextes et sachant au besoin les faire surgir, ont profité de certains incidents qu'en d'autres temps ils auraient jugés inoffensifs, pour donner champ libre à leurs récriminations, montrant par là leur parti pris, de sacrifier à leurs passions antireligieuses l'intérêt général de la Nation, dans ce qu'il a de plus digne de respect.

En face de ces tendances, en face des maux qui en découlent, au grand préjudice de l'Eglise de France, et qui vont s'aggravant de jour en jour, notre silence Nous eût rendu coupable devant Dieu et devant les hommes. Il eût semblé que Nous contemplions d'un œil impassible les souffrances de nos fils, les catholiques français. On eût insinué que Nous jugions dignes d'approbation, ou pour le moins de tolérance, les ruines religieuses, morales, civiles, amoncelées par la tyrannie des sectes antichrétiennes. On Nous eût reproché de laisser dépourvus de direction et d'appui tous ces Français courageux qui, dans les présentes tribulations, ont plus que jamais besoin d'être fortifiés. Nous devions surtout des encouragements au clergé, auquel on voudrait, contre la nature de sa vocation, imposer silence dans l'exercice même de son ministère, alors qu'il prêche selon l'Evangile la fidélité aux devoirs chrétiens et sociaux. Du reste, n'est-ce pas toujours pour Nous une obligation pressante de parler, quoi qu'il en advienne, dès qu'il s'agit d'affirmer notre droit divin d'enseigner, d'exhorter, d'avertir, en face de ceux qui, sous prétexte de distinction entre la religion et la politique, prétendraient en circonscrive l'universalité?

Voilà ce que Nous a déterminé, de notre entière initiative et en pleine connaissance de cause, à élever la

voix; et Nous ne cesserons de l'élever chaque fois que Nous le jugerons opportun, avec l'espoir que la vérité finira par se frayer un chemin jusque dans les cœurs qui lui résistent, peut-être avec un reste de bonne foi. Et comme le mal que Nous signalons, loin de se limiter aux catholiques, atteint tous les hommes de sens et de droiture, c'est à eux aussi que Nous avons adressé notre Encyclique, pour que tous se hâtent d'arrêter la France sur la pente qui la mène aux abîmes. Or, ces efforts deviendraient radicalement stériles, s'il manquait aux forces conservatrices l'unité et la concorde dans la poursuite du but final, c'est-à-dire la conservation de la religion, puisque là doit tendre tout homme honnête, tout ami sincère de la société. Notre Encyclique l'a amplement démontré.

Mais le but, une fois précisé, le besoin d'union pour l'atteindre une fois admis, quels seront les moyens d'assurer cette union?

Nous l'avons également expliqué et Nous tenons à le redire, pour que personne ne se méprenne sur Notre enseignement: un de ces moyens est d'accepter sans arrière-pensée, avec cette loyauté parfaite qui convient au chrétien, le pouvoir civil dans la forme où, de fait, il existe. Ainsi fut accepté en France le premier Empire, au lendemain d'une effroyable et sanglante anarchie; ainsi furent acceptés les autres pouvoirs, soit monarchiques soit républicains, qui se succédèrent jusqu'à nos jours.

Et la raison de cette acceptation, c'est que le bien commun de la société l'emporte sur tout autre intérêt; car il est le principe créateur, il est l'élément conservateur de la société humaine; d'où il suit que tout vrai citoyen doit le vouloir et le procurer à tout prix. Or, de cette nécessité d'assurer le bien commun dérive comme de sa source propre et immédiate, la nécessité d'un pouvoir civil qui, s'orientant vers le but suprême, y dirige sagement et constamment les volontés multiples des sujets, groupés en faisceau dans sa main. Lors donc que, dans une société, il existe un pouvoir constitué et mis à l'œuvre, l'intérêt commun se trouve lié à ce pouvoir, et l'on doit, pour cette raison, l'accepter tel qu'il est. C'est pour ces motifs et dans ce sens que Nous avons dit aux catholiques français: Acceptez la république, c'est-à-dire le pouvoir constitué et existant parmi vous; respectez-le; soyez-lui soumis comme représentant le pouvoir venu de Dieu.

Mais il s'est trouvé des hommes appartenant à divers partis politiques, et même sincèrement catholiques, qui ne se sont pas exactement rendu compte de nos paroles. Elles

étaient pourtant si simples et si claires qu'elles ne pouvaient donner lieu, semblait-il, à de fausses interprétations.

Qu'on veuille bien y réfléchir, si le pouvoir politique est toujours de Dieu, il ne s'ensuit pas que la désignation divine affecte toujours et immédiatement les modes de transmission de ce pouvoir, ni les formes contingentes qu'il revêt, ni les personnes qui en sont le sujet. La variété même de ces modes dans les diverses nations, montre à l'évidence le caractère humain de leur origine.

Il y a plus, les institutions humaines les mieux fondées en droit et établies dans des vues aussi salutaires qu'on le voudra, pour donner à la vie sociale une assiette plus stable et lui imprimer un plus puissant essor, ne conservent pas toujours leur vigueur conformément aux courtes prévisions de la sagesse de l'homme.

En politique plus qu'ailleurs, surviennent des changements inattendus. Des monarchies colossales s'éroulent ou se démembrement, comme les antiques royautés d'Orient et l'Empire romain; les dynasties supplantent les dynasties, comme celles des Carolingiens et des Capétiens en France; aux formes politiques adoptées d'autres formes se substituent, comme notre siècle en montre de nombreux exemples. Ces changements sont loin d'être toujours légitimes à l'origine: il est même difficile qu'ils le soient. Pourtant le criterium suprême du bien commun et de la tranquillité publique, impose l'acceptation de ces nouveaux gouvernements établis en fait, à la place des gouvernements antérieurs qui, en fait, ne sont plus. Ainsi se trouvent suspendues les règles ordinaires de la transmission des pouvoirs, et il peut se faire même qu'avec le temps elles se trouvent abolies.

Quoi qu'il en soit de ces transformations extraordinaires dans la vie des peuples, dont il appartient à Dieu de calculer les lois, et à l'homme d'utiliser les conséquences, l'honneur et la conscience réclament, en tout état de choses, une subordination sincère aux gouvernements constitués; il la faut au nom de ce droit souverain, indiscutable, inaliénable, qui s'appelle la raison du bien social. Qu'en serait-il, en effet, de l'honneur et de la conscience, s'il était permis au citoyen de sacrifier à ses visées personnelles et à ses attachements de parti, les bienfaits de la tranquillité publique?

Après avoir solidement établi dans notre Encyclique cette vérité, Nous avons formulé la distinction entre le pouvoir politique et la législation; et Nous avons montré que l'acceptation de l'un n'impliquait nullement l'acceptation de l'autre; dans les

points où le législateur, oublieux de sa mission, se mettrait en opposition avec la loi de Dieu et de l'Eglise. Et, que tous le remarquent bien, déployer son activité et user de son influence pour amener les gouvernements à changer en bien des lois iniques ou dépourvues de sagesse, c'est faire preuve d'un dévouement à la patrie aussi intelligent que courageux, sans accuser l'ombre d'une hostilité aux pouvoirs chargés de régir la chose publique. Qui s'aviserait de dénoncer les chrétiens des premiers siècles comme adversaires de l'Empire romain, parce qu'ils ne se courbaient point devant ses prescriptions idolâtriques, mais s'efforçaient d'en obtenir l'abolition ?

Sur le terrain religieux ainsi compris, les divers partis politiques conservateurs peuvent et doivent se trouver d'accord. Mais les hommes qui subordonneraient tout au triomphe préalable de leur parti respectif, fût-ce sous le prétexte qu'il leur paraît le plus apte à la défense religieuse, seraient dès lors convaincus de faire passer, en fait, par un funeste renversement des idées, la politique qui divise avant la religion qui unit. Et ce serait leur faute, si nos ennemis exploitant leurs divisions, comme ils ne l'ont que trop fait, parvenaient finalement à les écraser tous.

On a prétendu qu'en enseignant ces doctrines, Nous tenions envers la France une conduite autre que celle que Nous suivons à l'égard de l'Italie ; de sorte que nous nous trouverions en contradiction avec Nous-même. Et cependant il n'en est rien. Notre but, en disant aux catholiques français d'accepter le gouvernement constitué, n'a été et n'est autre encore que la sauvegarde des intérêts religieux qui nous sont confiés. Or ce sont précisément ces intérêts qui nous imposent, en Italie, le devoir de réclamer sans relâche la pleine liberté requise pour notre sublime fonction de Chef visible de l'Eglise Catholique, préposé au gouvernement des âmes ; liberté qui n'existe pas, là où le Vicaire de Jésus-Christ n'est pas chez lui, vrai souverain, indépendant de toute souveraineté humaine. Que conclure de là, sinon que la question qui Nous concerne en Italie, elle aussi, est éminemment religieuse, en tant que rattachée au principe fondamental de la liberté de l'Eglise ? Et c'est ainsi que, dans notre conduite à l'égard des diverses nations, nous ne cessons de faire converger tout au même but : la religion et par la religion le salut de la société, le bonheur des peuples.

Nous avons voulu, Nos très chers Fils, vous confier toutes ces choses, pour soulager Notre cœur et conforter en même temps le vôtre. Les tribulations de l'Eglise ne peuvent manquer d'être très amères pour l'âme des évêques et plus encore pour la Nôtre, puisque Nous sommes le Vicaire de Celui qui donna, pour la formation de cette Sainte Eglise, tout son sang. Ces amertumes, cependant, loin de nous abatte, nous stimulent à nous armer d'un plus grand courage, pour faire face aux difficultés de l'heure présente. Il en résulte aussi, pour Nous, un redoublement de zèle en faveur de cette France catholique, d'autant plus digne de Notre affection paternelle qu'elle sollicite de Nous, avec une confiance plus filiale, encouragement, protection et secours.

Ces sentiments sont aussi les vôtres. Nos très chers fils : vous venez de Nous en donner la preuve, et Nous avions

déjà pu Nous en convaincre quand vous veniez près de Nous, les uns après les autres, Nous rendre compte de votre ministère et conférer des intérêts sacrés dont Nous avons la garde. Parmi les motifs de confiance qui Nous réjouissent cette unanimité est certes l'un des plus puissants, et Nous en remercions Dieu au fond de l'âme. Nous comptons sur la continuation de votre empressement à seconder Nos paternelles sollicitudes pour ce cher pays de France. Et dans cette assurance, comme gage de Notre affection, Nous vous donnons, Nos très chers Fils, à vous, à votre Clergé et aux fidèles de vos diocèses, avec toute l'effusion de Notre cœur, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, le 3 mai de l'année 1892, de Notre Pontificat la quinzième.

LEO. PP. XIII.

## LE PLAN DE FARIBAULT A ROME

Le *Travailleur*, de Worcester, publie la traduction des deux documents suivants qui contiennent la décision du Saint-Siège à propos du fameux "plan de Faribault" :

" Rome, 30 avril, 1892.

" A Mgr John Ireland, archevêque de St Paul, Minn.

*Très illustre et révérendissime Seigneur,*

" Il a plu à Votre Grandeur de soumettre au jugement du Saint-Siège l'arrangement que vous avez cru bon de conclure relativement aux écoles primaires de Faribault et de Stillwater, Minn., dans votre diocèse, afin de pourvoir de la meilleure manière possible au bien-être spirituel des enfants confiés à votre charge pastorale.

" Cette sage résolution de Votre Grandeur a semblé d'autant plus prudente que le dit arrangement, tout en ne se rapportant qu'à des cas particuliers et exceptionnels, n'en parut pas moins à plusieurs évêques, ainsi qu'aux membres du clergé subalterne et aux laïques, très peu digne d'approbation, peut-être parce que ces personnes n'étaient pas aussi bien renseignées sur les circonstances et les conditions de la transaction qu'elles auraient dû l'être pour pouvoir en juger avec justice.

" C'est pourquoi Sa Sainteté a confié l'examen de cette importante question à un comité de cardinaux choisis parmi les membres de la Sacrée Congrégation de la Propagande. A une réunion tenue le 21 du courant (avril), après avoir pesé avec soin les graves raisons exposées avec tant de lucidité par Votre Grandeur et expliquant pourquoi l'arrangement ci-haut mentionné a été conclu ; et considérant les déclarations tout à fait dignes d'éloge qui montrent que, en matière d'éducation, Votre Grandeur a toujours voulu maintenir l'inviolabilité des principes posés par le Saint-Siège et recommandés à l'observation des évêques par les conciles de Baltimore, notamment par le troisième de ces conciles, Leurs Eminences ont prononcé leur jugement sur la question qui leur avait été soumise, tel qu'il appert par le document ci-joint, et ce jugement a été ratifié et approuvé par le St-Père.

" J'espère que Votre Grandeur sera satisfaite de cette décision du Saint-Siège, car bien que les mesures extraordinaires prises par les divers évêques, dans leur diocèses respectifs, pour se conformer aux circonstances, ne puissent pas être approuvées directement par le Saint-Siège quand elles impliquent jusqu'à un certain point une dérogation à la loi générale, cependant, si le Saint-Siège déclare que telles mesures peuvent être tolérées, cela met fin aux attaques indiscrettes suscitées contre elles.

" En outre, par ordre de Sa Sainteté et avec beaucoup de plaisir de ma part, je ne dois pas manquer d'informer Votre Grandeur que vos témoignages de respect, d'obéissance filiale et d'adhésion inaltérable au Saint-Siège et à ses enseignements, dont vous avez donné des preuves splendides, ont été très agréables au Souverain Pontife et à moi-même et augmenté la pleine confiance que le Saint-Siège reposait déjà en votre sagesse et en votre piété.

" Enfin, je prie Dieu d'accorder à Votre Grandeur santé et constante protection.

" Je me soustris,

" De Votre Grandeur,

" Le serviteur très dévoué,

" M. Card. LEDOCHOWSKI,

" Préfet.

+ IGNAZ, archevêque de Damiette,  
Secrétaire.

Voici maintenant le prononcé du jugement de la Propagande :

" A la réunion spéciale de la Propagande, tenue le 21 avril 1892, dans le but de savoir ce qu'il faut penser de l'arrangement conclu par l'archevêque Ireland relativement aux deux écoles de Faribault et de Stillwater, Minn., il fut résolu de répondre affirmativement et, sans déroger aux décrets des conciles de Baltimore sur les écoles paroissiales, de reconnaître que la transaction effectuée par l'archevêque Ireland concernant les écoles établies à Faribault et à Stillwater, en tenant compte de toutes les circonstances, peut être tolérée.

" A une audience, tenue le même jour, Sa Sainteté a daigné approuver la décision ci-dessus des cardinaux.

+ IGNAZ, archevêque de Damiette,  
Secrétaire.

Le "plan de Faribault" n'est donc que *toléré* ; ce qui n'empêche pas le *Northwestern Chronicle*, de Saint-Paul, et les autres partisans de Mgr Ireland de proclamer bien haut que ce plan est "complètement approuvé" : C'est là la manie des catholiques libéraux de tous les pays. Pour eux, ce que l'Eglise *tolère est approuvé*, presque *imposé*. La polémique va donc se poursuivre, comme par le passé. Les catholiques de l'école de Mgr Ireland vont chercher à généraliser le système *toléré*, et les catholiques qui ne sont pas de son école—ils sont nombreux, même aux Etats-Unis—vont s'y opposer vigoureusement.

Plusieurs archevêques et évêques se sont fortement prononcés contre "l'expérience" de Faribault et de Stillwater. Le correspondant romain du *Church Progress*, de Saint-Louis, affirme que les archevêques de New-York, Philadelphie, Chicago, Nouvelle-Orléans, Milwaukee, Oregon et Cincinnati—sept en tout—ont envoyé à Rome une protestation contre l'assertion que les treize archevêques des Etats-Unis, réunis dernièrement à Saint-Louis, avaient approuvé le projet inauguré par Mgr Ireland.

On ajoute que le Saint-Siège vient d'adresser aux évêques des Etats-Unis une lettre où il est question des écoles catholiques et de leur nécessité. Nous publierons ce document aussitôt que possible. Il prouvera, encore une fois, que si Rome *tolère* certaines choses, elle ne change pas sa doctrine ; il établira aussi que la *discipline générale* de l'Eglise en matière scolaire n'a pas varié, même aux Etats-Unis : cette discipline veut que, partout où la chose est matériellement possible, les enfants catholiques fréquentent uniquement des écoles catholiques.

## LE PLAN DE COHOES

M. l'abbé L. M. Dugas, curé de la paroisse de Saint-Joseph de Cohoes, nous a fait parvenir plusieurs communications dans lesquelles il se plaint amèrement de notre article du 7 mai intitulé : "Le plan de Faribault dans l'est." Il nous accuse d'avoir *trompé* nos lecteurs sur son compte, de l'avoir mis sous un *faux jour*, etc. Tout cela est évidemment injuste, attendu que, dans notre article du 7, nous n'avons fait que traduire et analyser, pour ainsi dire sans commentaire, des pièces officielles : la lettre de l'abbé Dugas au *board* et les délibérations publiques de ce corps. M. l'abbé Dugas nous écrit :

"Voici le plan de Cohoes. Le recteur de l'église Saint-Joseph ne vend ni ne loue ses écoles au *board of education*. Après s'être réservé le droit de choisir ses professeurs, il offre aux commissaires l'usage de quatre ou cinq classes durant quatre ou cinq heures. Tout le reste de la journée le curé fera ce qu'il voudra puisqu'il sera chez lui. Les quatre ou cinq classes offertes étant insuffisantes à loger le quart des enfants qui fréquentent les écoles de Saint-Joseph, le curé ne sera *jamais* dans la nécessité de recevoir d'autres enfants. A Faribault on n'est pas chez soi."

Dans une lettre subséquente, M. l'abbé Dugas nous déclare que le plan de Cohoes "est tout entier" dans l'extrait suivant du *News* qu'il nous communique avec prière de le publier :

"Autant que les personnes du dehors peuvent en juger, la proposition (de M. l'abbé Dugas) traduite en bon anglais veut dire qu'il s'agit, tout simplement, de voter environ \$3,500 pour le soutien des écoles paroissiales de Saint-Joseph et d'accepter en retour le contrôle *nominal* mais non pas réel de quatre ou cinq classes dans ces écoles. Nous disons "contrôle nominal" parce que, autant que nous pouvons en juger, d'après la proposition telle qu'elle est connue du public, le contrôle du *board of Education* paraît se borner à solder les comptes."

M. l'abbé Dugas nous assure, dans sa dernière lettre, en date du 18 mai, que c'est là son plan. "Le plan de Faribault, dit-il, passe les écoles paroissiales aux commissaires des écoles publiques. Le plan de Cohoes a pour but de mettre les élèves des écoles publiques sous le contrôle de l'Eglise, en donnant aux commissaires un contrôle qui, dans la pratique, se réduit à payer les dépenses."

C'est un beau plan que celui de Cohoes, assurément, tel que M. l'abbé Dugas et le *News* nous l'exposent. Seulement, il se présente une toute petite objection. Comment concilier ce plan, ainsi exposé et interprété, avec les deux rapports officiels du comité nommé par le *board* pour s'entendre avec M. l'abbé Dugas, rapports que nous avons fait connaître dans notre numéro du 7 mai. Dans ces rapports nous lisons ce qui suit : "Les dites écoles seront soumises en toutes choses au *board of Education*. The said schools shall be subject in every way to the Board of Education." Et ailleurs : "Il (M. l'abbé Dugas) offre de fournir cinq professeurs compétents qui seront sujets aux examens de ce *board* et soumis au *board* de toute manière—in all respects." Et plus loin encore : "Les écoles ainsi établies seront nécessairement ouvertes à tous les enfants du district qui veulent les fréquenter."

Voilà ce que nous avons lu dans les

rappports officiels faits au board par le comité, ou la majorité du comité, nommé pour s'entendre avec M. l'abbé Dugas. Ce dernier nous déclare que ce n'est pas cela du tout. Au lieu de : *subject in every way to the Board of Education*, il faut lire : "le contrôle du board, dans la pratique, se réduit à payer les dépenses." La traduction est un peu libre, il faut l'avouer !

De deux choses l'une : ou le board aura le contrôle effectif, réel, même absolu des écoles, ou bien il ne donnera pas un sou pour leur maintien. Si M. l'abbé Dugas réussit à faire accepter son plan tel qu'il nous l'expose, c'est-à-dire s'il obtient de l'argent du board pour ses écoles, tout en gardant le contrôle réel de ses écoles, nous le proclamerons volontiers le plus grand diplomate des temps modernes.

## L'EMIGRATION

On s'occupe beaucoup, depuis quelque temps, de la question de l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis. Certains journaux prétendent que jamais le fléau n'a sévi avec plus de violence qu'en ce moment ; que les Canadiens-français quittent la province par centaines et par milliers.

Désirant connaître ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a d'exagéré dans ces affirmations, nous invitons nos lecteurs à vouloir bien répondre, dans nos colonnes, aux trois questions suivantes :

1<sup>o</sup> Est-il vrai que beaucoup de Canadiens-français quittent la province en ce moment pour les Etats-Unis ?

2<sup>o</sup> Si tel est réellement le cas, quelles sont les causes de cette émigration ?

3<sup>o</sup> Quels remèdes pourrait-on y apporter ?

Nous croyons que la *Vérité* est dans les conditions voulues pour faire, sur cette question importante, une enquête qui aura de la valeur. Notre journal est lu dans toutes les parties de la province, depuis Pontiac jusqu'à Gaspé, depuis le Lac Saint-Jean jusqu'à la frontière, et ses lecteurs se recrutent surtout parmi les personnes instruites et dégagées des liens de parti.

Nous sollicitons donc des communications sur les trois questions indiquées plus haut. Ces communications doivent être courtes, vu le peu d'espace dont nous disposons, strictement *ad rem*, et accompagnées d'un nom responsable qui ne sera pas nécessairement publié.

## Legislature provinciale

Vendredi de la semaine dernière, M. Hall, trésorier provincial, a fait son exposé budgétaire. La position financière de la province est loin d'être brillante ; elle est même sombre ; elle est presque inquiétante. Elle ne serait pas inquiétante si des notions absolument fausses en matière budgétaire n'étaient pas si universellement répandues dans notre province. On veut que le gouvernement fasse tout, et, en même temps, on a horreur des impôts. Cela n'est pas raisonnable. Si le gouvernement dépense beaucoup d'argent, il faut qu'il en reçoive beaucoup. Et l'argent que le gouvernement reçoit vient nécessairement des contribuables. Voilà une vérité élémentaire que trop de personnes semblent oublier.

Le gouvernement Mercier a terriblement gâché nos finances. Il a augmenté

la dette d'une manière excessive, et il a augmenté démesurément les dépenses. L'intérêt sur la dette est une dépense que l'on ne peut pas diminuer ; et même le budget des dépenses ordinaires, c'est plus facile de le grossir que de le restreindre. Le gouvernement actuel a fait des retranchements considérables dans le budget de 1892-93, comparé aux budgets précédents, — plus d'un demi-million. Il pourra et devra en faire d'autres plus tard. Par exemple, les députés devraient donner l'exemple en diminuant sérieusement leur indemnité. Comblant les déficits par des emprunts, comme le faisait M. Mercier, c'est une folie financière sans nom. Dans l'administration d'un pays, comme dans toute autre administration, il faut que les recettes, en fin de compte, égalent les dépenses, autrement c'est la ruine, à plus ou moins bref délai. Les gouvernements, pas plus que les individus, ne peuvent escompter l'avenir, indéfiniment. Celui qui dépense plus qu'il ne gagne est sur le chemin de la banqueroute et du déshonneur. Il peut reculer le jour de la liquidation, au moyen d'emprunts ; mais en reculant ainsi le désastre, il l'aggrave.

Il faut donc augmenter les revenus de la province.

Cela ne peut se faire que de deux manières : par une augmentation du subside fédéral, ou par des impôts.

Le parti conservateur semble avoir renoncé à l'idée, émise par lui, il y a quelques années, d'obtenir pour les provinces une répartition plus équitable des revenus que perçoit le gouvernement fédéral au moyen des droits de douane et d'accise, droits auxquels les provinces ont trop généreusement renoncé lors de la confédération. C'est bien fâcheux que le parti conservateur n'ait pas persévéré dans cette politique ; car les sources de revenu du gouvernement fédéral sont trop considérables, tandis que celles des provinces ne le sont pas assez. Mais puisque le gouvernement actuel ne songe pas à reprendre ce projet d'une meilleure répartition des revenus, il ne lui reste qu'une chose à faire : imposer des taxes. M. Hall a annoncé cette politique aussi nécessaire que peu populaire, mais il n'a pas dit sous quelle forme les nouveaux impôts seront prélevés.

\*\*\*

L'honorable M. Pelletier vient de soumettre à la chambre un projet de loi pour modifier la composition du bureau des commissaires des écoles catholiques de Montréal. Actuellement, ce bureau se compose de six membres dont trois sont nommés par le gouvernement et trois par le conseil de ville ; à l'avenir, il y aura trois autres commissaires, nommés par l'archevêque de Montréal et choisis parmi les membres du clergé. C'est loin de l'idéal, attendu que ces commissaires nommés par le gouvernement et le conseil de ville ne représentent nullement l'autorité domestique, la seule autorité qui ait droit, avec l'autorité religieuse, à la direction des écoles. Mais c'est une amélioration sur l'ancien système, attendu que l'autorité religieuse est ainsi officiellement reconnue.

\*\*\*

L'hon. M. Pelletier présente un autre bill pour amender la loi électorale. Une clause de ce bill donne le droit de vote à tous les "prêtres, curés, vicaires et missionnaires", sans qu'ils aient besoin

d'autres titres pour être inscrits sur la liste des électeurs. Voilà qui est très bien.

\*\*\*

La résolution de M. Morris, député conservateur de Montréal, demandant l'abolition du conseil législatif, a été rejetée par l'assemblée législative à une forte majorité. Elle n'a réuni que 19 voix, dont quatre données par des députés conservateurs anglais. Ce sont les Anglais qui paraissent vouloir davantage l'abolition de la chambre haute. Pourtant, dans la pensée des fondateurs du régime actuel, le conseil était surtout destiné à protéger la minorité anglaise de cette province. En se disant prête à voir le conseil aboli, cette minorité déclare par là même qu'elle ne redoute aucun acte d'injustice de la part de la majorité française de l'assemblée législative. C'est là un aveu implicite que la majorité française de cette province est non seulement juste mais même généreuse à l'égard de la minorité anglaise.

Pendant la discussion on n'a guère allégué contre l'existence du conseil que la raison d'économie. M. Taillon a exprimé l'espoir que le conseil comprendra la nécessité d'aider le gouvernement dans son travail de retranchement, en diminuant, de lui-même, autant que possible, les dépenses qu'occasionne notre deuxième chambre. Le conseil a mal répondu à cette invitation. Malgré le premier ministre, le conseil, composé en majorité de partisans du régime Mercier, a refusé de faire un premier petit retranchement dans ses dépenses : une simple affaire de papeterie. Le conseil a préféré l'avis de M. Starnes à celui de M. de Boucherville. Ce petit incident n'est pas de nature à augmenter l'enthousiasme du public en faveur du conseil tel qu'il est composé.

Ce qu'il faut, c'est une chambre haute, mais composée d'hommes représentant les grands corps de la nation et choisis par eux. Cette réforme finira par s'imposer.

## TERRENEUVE

L'île de Terre-Neuve cause de graves ennuis à l'Angleterre. En premier lieu, cette province refuse, dans la question des *appâts* ou de la *bouette*, de mettre le Canada sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis, ce que la mère-patrie ne saurait tolérer. Le moins que l'Angleterre puisse demander, c'est que les colonies se traitent les unes les autres aussi bien que les pays étrangers.

Mais ce n'est pas tout. En vertu de traités solennels, la France a certains droits de pêche sur les côtes de Terre-Neuve. Les insulaires ne veulent pas que les Français exercent ces droits. Après de longs pourparlers les délégués du gouvernement de Terre-Neuve envoyés en Angleterre s'étaient engagés à faire voter une loi par la législature provinciale pour donner suite aux engagements pris par l'Angleterre vis-à-vis de la France. Et voici que nous apprenons que la législature de l'île vient de rejeter, à une majorité de 14 voix, la mesure soumise par le gouvernement. Un sérieux conflit est à craindre, si l'Angleterre ne se montre pas ferme.

Nouvelle annonce cette semaine :  
E. Fraser, fruits.

## A travers la presse Canadienne

Voici le genre de pelélique qu'affectionne la presse libérale. On lit dans l'*Union*, de Saint-Hyacinthe, à la date du 20 mai :

" Mais le peuple sait fort bien aujourd'hui que M. Mercier donnait \$90,000 de plus à la classe agricole, donnait à la classe ouvrière les écoles du soir, encourageait l'éducation, donnait \$60,000 de plus aux institutions de charité, etc. etc., et tout cela sans augmenter d'un sou les taxes et les impôts ; les conservateurs, au contraire, font tous ces retranchements et ne peuvent joindre les deux bouts ensemble. Pour quelle raison direz-vous ? M. Mercier était un homme d'état et M. de Boucherville est loin d'en être un ; pour quelle autre raison encore ? M. Mercier était pour le peuple contre les exploités ; M. de Boucherville et son gouvernement sont avec eux contre le peuple et travaillaient à son écrasement.

M. Mercier était contre les *exploiteurs* ! Quelle ironie. M. de Boucherville travaille à l'écrasement du peuple. Quelle bêtise !

M. Mercier jetait l'argent par les portes et par les fenêtres, c'est vrai ; mais pour faire ses largesses, il empruntait, il endettait la province d'une façon effroyable. Emprunter pour combler les déficits énormes qui se produisaient chaque année dans ses budgets, au lieu d'avoir le courage de restreindre les dépenses ou d'augmenter les revenus par de nouveaux impôts, voilà toute la politique financière de M. Mercier. C'est la politique, non d'un homme d'Etat, mais d'un aventurier.

\*\*\*

Petite phrase recueillie dans l'*Echo des Deux-Montagnes*, organe libéral, numéro du 19 mai :

" Si nous avions de belles institutions laïques comme en France, vous verriez trop souvent que les meilleurs hommes ne sortent pas toujours des Séminaires. "

" De belles institutions laïques comme en France " ! Nous appelons respectueusement l'attention de notre confrère et ami, M. Roussel, de l'*Univers*, sur cette phrase, digne de figurer dans n'importe quel journal radical de France. Eh bien ! cet *Echo des Deux-Montagnes* a été l'un des plus fervents partisans de M. Mercier et l'un des plus haineux adversaires du lieutenant-gouverneur pendant la récente crise politique. Ce journal représente les idées du véritable parti libéral canadien-français.

\*\*\*

Dans le même numéro, l'*Echo des Deux-Montagnes* déclare qu'il s'entend parfaitement avec le *Canada-Revue*. Voilà ce dernier nanti d'un beau certificat !

## Aux retardataires

Nous prions encore une fois ceux de nos abonnés à qui nous avons adressé des comptes, de nous faire remise sans retard. Jusqu'ici, on a bien mal répondu à notre appel si légitime. D'ici à une semaine, que l'on nous envoie cinquante piastres, soit la moitié de ce qui nous est dû pour arrérages.

Les dépêches du câble nous signalent un terrible ouragan à l'île Maurice. Les pertes de vie sont portées à 1200, tandis que les dégâts matériels sont pour ainsi dire incalculables.

## Canadien-Français

Sous le titre : *Soyons sérieux*, la *Minerve* du 9 mai publie ce qui suit :

“ La *Vérité* ferait mieux de s'en tenir au mérite de la question que de taxer d'apostasie nationale ceux qui diffèrent d'avis avec elle sur la question de *Canadiens* et de *Canadiens-français*.”

“ Le monopole du patriotisme n'est l'apanage de personne, pas plus de notre confrère que d'autre. Tous, nous essayons, chacun à notre manière, de nous rendre utile à la cause nationale.”

“ Puisqu'il faut particulariser, celui qui tient la plume à la *Minerve* croit avoir assez montré son dévouement à la cause française, par sa plume, par ses discours et par ses votes, pour n'avoir pas à craindre de souffrir la comparaison avec ceux qui ne pensent pas comme lui. Ce sont des arguments qu'il nous faut et non pas des injures — les arguments de ceux qui n'en ont pas.”

C'est la *Minerve* qui, malgré son grand âge, manque de sérieux en cette affaire. En effet, la voilà rendue à son septième interminable article pour prouver qu'autrefois les *Canadiens-français* s'appelaient *Canadiens*, tout court, parce que les deux termes étaient alors synonymes. Qui a jamais nié ce fait historique ? Personne. C'est donc seulement afin de jeter de la poudre aux yeux de ses lecteurs que la *Minerve* entasse ainsi colonne sur colonne pour prouver ce qui est admis de tout le monde.

Dans cette question, c'est du présent et de l'avenir qu'il faut s'occuper, plutôt que du passé.

Aujourd'hui, *Canadien* est-il synonyme de *Canadien-français* ? Evidemment non, puisque de nombreux francophobes s'appellent *Canadiens* et ont droit à ce titre. Et des milliers d'autres *Canadiens*, sans être francophobes, tout en étant plus ou moins sympathiques à notre race, n'ont pas une goutte de sang français dans les veines. S'imaginer que tous ceux là vont accepter le mot *Canadien* comme synonyme de *Canadien-français* ; croire que l'on pourra jamais les forcer à reconnaître que tout *Canadien* est d'origine française, c'est tomber dans l'absurde ; c'est un véritable enfantillage.

Il y a, aujourd'hui, des *Canadiens* qui sont français et des *Canadiens* qui ne le sont pas. C'est là un fait aussi indiscutable que l'existence des Montagnes Rocheuses. Par conséquent, les *Canadiens-français* qui veulent renoncer au titre de français pour s'appeler *Canadiens* tout court, se conduisent comme s'ils rougissaient de leur origine. S'ils n'en rougissent réellement pas, qu'ils tiennent un langage moins équivoque.

Nous avons démontré, par des citations textuelles, que depuis vingt-cinq ou trente ans, les chefs conservateurs eux-mêmes ont toujours appelé nos compatriotes les *Canadiens français*. C'est ainsi que sir George-Etienne Cartier et sir Hector Langevin parlaient lors des débats sur le projet de Confédération, en 1865. Nous avons aussi reproduit des passages de discours prononcés par M. J. A. Ouimet, à la chambre des Communes, où il donne à ses compatriotes et se donne à lui-même

le titre officiel de *Canadien-français*.

Jamais, avant le malheureux incident de Toronto, on n'a vu les journaux conservateurs soutenir que *Canadien* et *Canadien-français* sont des termes équipollents. Cette ridicule campagne est donc uniquement entreprise en vue de justifier la lâcheté de M. Ouimet qui, devant un auditoire de langue anglaise, a déclaré ne plus tenir au titre de *Canadien-français* qu'il s'était fièrement donné autrefois.

Ce sont là des arguments tellement irréfutables que la *Minerve* n'ose pas même les faire connaître à ses lecteurs. Elle s'esquive en disant que nous l'injurions. Pauvre déesse, elle est toujours la même.

.\*.

L'*Etendard* a longtemps gardé le silence sur le renoncement au titre de *Canadien-français* proposé par le ministre des travaux publics, à Toronto, et justifié par la presse soi-disant conservatrice. Enfin, à la date du 13 mai, notre confrère s'est décidé à parler, et nous voyons avec satisfaction qu'il se range du côté national. Tant mieux ! Voici cet écrit qui n'a que le tort de n'être pas venu plus tôt :

“ Dans un récent discours prononcé à Toronto, l'hon. M. Ouimet, ministre des travaux publics, à Ottawa, a émis, au sujet du titre de *Canadien*, une théorie qui menace de lui causer plus d'ennuis qu'elle ne lui aura, sans doute, fait récolter d'applaudissements.”

“ Suivant l'honorable ministre, nous n'avons plus raison de nous appeler des *Canadiens-français*, mais bien, tout simplement, des *Canadiens*..... parlant le français.”

“ La distinction n'a pas paru spéciale, comme quelques-uns pourraient le croire, et elle a soulevé un long débat, très acrimonieux, qui dure encore.”

“ Il est certain que l'orateur a, plutôt qu'autre chose, cherché un effet oratoire, inspiré par les circonstances et par la composition de son auditoire.”

“ Nous sommes certain qu'au prochain 24 juin, et en présence d'un autre public, il saura, aussi bien que qui que ce soit, faire vibrer la corde patriotique et proclamer la nécessité de maintenir “ nos institutions, notre langue et nos lois.”

“ A propos, si nous devenions des *Canadiens* tout simplement, faudrait-il continuer à chômer la St Jean-Baptiste ?

“ Ayant perdu notre nom pourrions-nous conserver notre Saint-Patron ?

“ Ou bien deviendrait-il, par la seule force des choses, celui de tous les habitants du Dominion les couvrant de son égide protectrice et enflammant le patriotisme de l'Anglo-saxon, du Chinois et du Mennonite, aussi bien que du descendant de la vieille France ?

“ Ce serait l'âge d'or !

“ Il n'en est pas moins vrai que l'effort d'éloquence de l'hon. ministre n'a pas été du tout heureux.”

“ Avant de pouvoir abandonner le titre il faudrait nous semble-t-il — renoncer auparavant à la chose, — à cette chose qui constitue notre caractère distinctif et notre raison d'être — à cette chose qui est notre histoire et notre gloire, — à cette chose enfin qui nous permet d'espérer un avenir répondant aux promesses du passé et digne de lui servir de couronnement.”

“ Cela, nous l'espérons pour lui,

pour son bonheur et pour sa grande future, le peuple *Canadien-français* ne le laissera pas se perdre et disparaître dans le Grand tout rêvé par quelques anglomanes à outrance et par tous les francophobes ; et Dieu sait qu'il n'en manque pas dans ce futur pan-canadianisme !

“ Mais si le *Canadien-français* doit conserver tout cela, pourquoi ferait-il le semblant de le renier en désignant le seul nom qui exprime cet état particulier et distinctif, où il se complait, d'une façon claire et précise, sans ambiguïté possible, en deux petits mots qui vont bien ensemble et dont l'usage général a consacré l'union ?

“ Que veut dire, en effet, le mot *Canadien*, employé seul ? Signifie-t-il nécessairement un homme de notre race, un descendant des anciens colons qui fondèrent la Nouvelle-France ?

“ Non n'est-ce pas ? Nos compatriotes d'origine anglaise, irlandaise, etc., ont aussi bien que nous le droit de le réclamer, ce nom, et il sert à les désigner tout comme nous.”

“ Autrefois, ainsi que l'a longuement prouvé la *Minerve*, dans les premières années, qui ont suivi la conquête, et même pendant un temps assez long, — à cause, sans doute, de la force des habitudes contractées à l'origine, — le titre de *Canadien* nous appartenait tout entier et exclusivement.”

“ Il n'avait pas alors la signification étendue qu'on lui donne aujourd'hui, — avec beaucoup plus de raison, du reste, nous l'avouons.”

“ Depuis ce temps, qui n'est pas très éloigné, les événements ont marché. Ils ont accompli leur œuvre et vulgarisé, s'il est permis d'employer cette expression, le nom de *Canadien*, l'imposant à tous ceux qui sont venus peupler le beau pays découvert jadis par le Malouin Jacques-Cartier.”

“ L'usage, conforme en cela au bon sens, à la vérité historique, et à la volonté de nos pères, s'est dès lors établi de nous appeler des *Canadiens-français*.”

“ Dans le fond, il y a cinquante ans, le mot *Canadien* en disait tout autant à lui tout seul. Mais, aujourd'hui que le sens n'en saurait être restreint à des bornes aussi étroites, — si nous voulons être compris, — force nous est bien de lui adjoindre un qualificatif qui le limite et le détermine.”

“ Ceux qui ont du goût pour la périphrase, peuvent tenter de tourner la difficulté autrement.”

“ Nous doutons fort toutefois qu'ils réussissent à imposer leurs préférences.”

“ Pour conclure : Gardons notre titre de *Canadien français*, conservons-le comme la prune de nos yeux ; soyons en fiers, il n'y en a pas de plus pur ni de plus noble.”

Nous espérons que M. Ouimet apprendra à ses dépens qu'on ne cherche pas des “ effets oratoires ” aux dépens de la dignité, du patriotisme, de la légitime fierté de tout un peuple. Un homme assez faible pour tenir devant un auditoire anglais des propos qu'il n'oserait répéter devant un auditoire français est un objet de pitié, non pas un chef politique.

P. S. La *Minerve* du 20 mai, revient à la charge dans un huitième article. Elle cite des autorités pour prouver que, parfois, on dit *Canadiens* pour désigner les *Canadiens-français*. Beau dommage ! Les *Canadiens-français* sont des *Canadiens* ; et quelque fois, lorsqu'il n'y a pas d'équivoque à craindre, on dit *Canadiens*, tout

court. Mais cette manière elliptique de s'exprimer ne justifie en aucune façon l'abandon du titre de *Canadien-français*. Nous le répétons, si M. Ouimet n'avait pas tenu le propos malheureux que l'on sait, la *Minerve* n'aurait jamais songé à soutenir la thèse saugrenue qu'elle espère pouvoir faire prendre au sérieux à force de citations qui, au fond, ne veulent rien dire.

Par exemple, les citations du huitième article de la *Minerve* se rapportent aux zouaves *canadiens*. Tout cela est à côté de la question, attendu qu'il y avait des zouaves *canadiens* qui n'étaient pas français. Le nom générique leur convenait donc parfaitement.

Au lieu de s'imposer ce travail parfaitement inutile, la *Minerve* ferait bien mieux de mettre sous les yeux de ses lecteurs les citations que nous avons données des discours de sir George Cartier, de sir Hector Langevin et de M. J. A. Ouimet. Cela trancherait la question, mais contre les prétentions de la déesse. Voilà pourquoi elle se gardera bien d'en souffler un seul mot.

## UNE LETTRE DE SIR JOHN MACDONALD

Le *Globe* vient de publier la lettre suivante qui a causé un vif émoi dans les cercles politiques :

*Privée et confidentielle.*

Ottawa, 6 mai 1884.

Mon cher MCGREEVY,

Tous mes collègues des autres provinces sont avec moi d'avis que Langevin et Chapleau devraient essayer de vivre en accord dans le gouvernement. Je considère que Chapleau est moins dangereux dans le Conseil parce que là il est un otage, et répond de sa bonne conduite, et qu'il est mieux là qu'en liberté. Langevin est sensible aux attaques des journaux, et si Chapleau entre en guerre contre lui, il va massacrer notre ami à mort. L. partira pour Québec à la fin de la semaine pour rencontrer ses amis. Je vous prie particulièrement de le voir et de lui faire comprendre la nécessité de tolérer C., jusqu'à ce que celui-ci fasse quelque chose d'assez mal pour justifier sa résignation forcée. Pour le moment, il m'est impossible de lui demander cela, à moins que L. et Caron ou l'un d'eux mettent par écrit la preuve d'une accusation suffisante ou me mette dans l'alternative de choisir lequel garder. Ceci devra être communiqué à C., car il n'aura pas de repos, tant qu'il vivra, qu'il n'ait assouvi sa vengeance sur la tête de ceux qui l'auront fait expulser du gouvernement. Les fautes de C. seraient bientôt oubliées et L. serait accusé de persécution et de jalousie ; cela créerait de la sympathie pour C. ; les grits et rouges accepteraient volontiers son assistance et il deviendrait une puissance dans l'État. Comme membre cadet du cabinet, il est comparativement inoffensif. C'est, je crois, votre intérêt personnel qu'il n'y ait pas de scission. Tupper, avec qui j'ai longuement conversé sur toute l'affaire, est de mon avis. Je voudrais bien que vous iriez à Montréal vendredi pour le rencontrer (Tupper). Il aimerait à s'entretenir avec vous sur ce sujet, et je lui ai dit que je vous écrirais d'aller le rencontrer. Allez y sans faute. Il partira de Montréal pour Halifax vendredi soir. Brûlez cette lettre après l'avoir lue. Vous n'avez pas besoin de dire à L. que je vous ai écrit.

Sincèrement à vous,

JOHN A. MACDONALD.

Le *Globe* fait remarquer dans cette pièce un *lapsus calami* dans la phrase commençant par ces mots. " *Ceci devra être communiqué à C.* " Evidemment, par le contexte, c'est *ne devra pas être communiqué* que sir John a voulu écrire.

Cette lettre est un coup de massue terrible pour M. Chapleau. Elle montre jusqu'à quel point le vieux chef tory le connaissait et le méprisait. Il le gardait dans son cabinet comme *otage* ! Et M. Chapleau qui ne s'en apercevait pas ; ou qui, s'en apercevant, restait quand même le collègue de sir John ! Quel aveugle ou quel pleutre !

Cette lettre fait voir aussi le fond de la politique de sir John A. Macdonald, politique d'intrigue et d'opportunisme.

Une troisième chose qu'elle met en pleine lumière, c'est la position officielle que M. McGreevy occupait dans le parti conservateur : ami intime des ministres, surtout de sir Hector Langevin. Son " intérêt personnel " à maintenir la paix, on le connaît aujourd'hui ! Une rupture ouverte entre Langevin et Chapleau aurait pu déranger la mine d'or où M. McGreevy puisait les " dépenses légales " du parti bleu-tory !

Quant à la haine féroce qui a toujours existé entre sir Hector Langevin et M. Chapleau, on la connaissait de vieille date ; sur ce point la lettre de sir John ne nous apprend rien.

On a voulu sacrifier M. McGreevy pour sauver le parti, mais l'ancien député de Québec ouest n'entend pas jouer ce rôle de dupe. Il sent qu'il n'est réellement pas plus coupable que son parti, et il se venge en le prouvant.

## PLUS DE MICROBES

Sous ce titre nous lisons dans *Les Inventions nouvelles*, revue publiée à Paris, l'étude curieuse qui suit sur les microbes :

" Tout récemment, à propos du rôle de l'ozone et de l'ammoniaque dans la genèse des maladies épidémiques et notamment de l'influenza (mars 1892), j'ai parlé des microbes et de la *réceptivité* ou aptitude de certains êtres à contracter les maladies. Voilà qu'aujourd'hui la question est plus que jamais d'actualité et se complète. Ne vient-on pas, en effet, de signaler dans cet ordre d'idées deux faits des plus intéressants.

" 1o L'absence de bacilles chez un malade mort de tuberculose, cette maladie jusqu'à présent considérée comme le type par excellence de l'affection mordide microbienne. Et remarquez bien que le fait est officiel, patent, indéniable. C'est à la Société médicale des Hôpitaux de Paris que l'a signalé le Dr Charrin, médecin des Hôpitaux de Paris reçu agrégé au dernier concours.

" 2o La mort dans un hospice de la capitale d'une malade à laquelle on avait fait absorber force mercure pendant trente-cinq jours. Si quelqu'un devait opposer une résistance énorme à l'infection, c'est-à-dire à la prise de possession de son être par les microbes, c'était bien elle ! Mais il n'en fut rien, au bout de ces trente-cinq jours, la malade se permit de

contracter la grippe, de la compliquer même de broncho-pneumonie infectieuse, voire d'en mourir !

" Les infiniment petits ne s'étaient-ils pas là voulus railler de la prévoyance et de la science humaines, en se développant, en pullulant dans des tissus vivants saturés de sels mercuriels... qui jusqu'à présent les tuaient ?

\* \* \*

" Les journaux politiques se sont émus de ces faits et ont rallumé la vieille querelle scientifico-médicale des microbiens et des antimicrobiens. Les classiques et les romantiques de la médecine ont tous beau jeu. Pour chaque groupe, il existe des faits probants en faveur de la doctrine défendue par lui en écrasant la théorie adverse et *vice versa*. Aussi peut-il facilement s'ériger une opinion mixte donnant à tous raison.

" La chirurgie avait jusqu'ici bénéficié des méthodes antiseptiques. Toutes les audaces lui semblaient permises. Les opérations les plus extraordinaires étaient faites avec succès. On tuait les microbes ou on les empêchait d'arriver jusqu'au malade et la guérison était le prix légitime de tant d'efforts.

" Puis la pathologie interne, jalouse des lauriers de la pathologie chirurgicale, avait fait de l'antiseptie profonde et organique. Les charbons naphтолés, le salicylate de bismuth... et autres antiseptiques avaient été absorbés par la voie digestive. Là encore les résultats avaient été excellents et bien des malades en avaient bénéficié.

\* \* \*

" Mais que dire devant les deux faits exorbitants cités plus haut ?

" Que penser devant la vitalité des bacilles dans l'acide phénique et autres agents germicides précieux ? En effet, et l'acide phénique s'était vu détrôner peu à peu par des antiseptiques plus puissants, on y avait trouvé des bacilles qui y vivaient à l'aise. Les sels mercuriels semblaient avoir le dernier mot, et voilà que la récente mort les met à bas, les détruit. Quelle substance audacieuse les remplacera ?

" Certes, il me semble voir en ce moment un fougueux chirurgien se frotter les mains de contentement. Cet habile opérateur a toujours méprisé l'antiseptie, et ses malades ne paraissent pas s'en être plus mal trouvés ! Son service hospitalier que fréquemment j'ai vu, était alors contigu à celui d'un chirurgien fameux et très partisan de l'antiseptie. Les deux adversaires avaient les mêmes succès opératoires, ce qui stupéfiait les élèves, élevés dans le giron des doctrines microbiennes et convaincus de la vérité absolue de celle-ci !

" Et puis, ces bacilles, bâ onnets, virgules... sont-ils nés à la vie depuis le peu de temps qu'on en parle ? Oh non. Raspail les avait appelés *germes* et son contemporain Alphonse Guérin avait eu l'ingénieuse idée de tamiser l'air autour des plaies par son fameux *pansement ouaté*. Depuis tout ce qui a été fait est une variante ou des applications diverses de la même idée.

Dr FOVEAU DE COURMELLES.

A cela nous pouvons ajouter les lignes suivantes :

" Il importe de savoir que les peuples, *comme les individus*, ne peuvent vivre longtemps qu'à la condition d'être sobres et vertueux et, que, dès l'instant où ils deviennent intempérants et vicieux, ils sont destinés à périr. La preuve s'en trouve à chaque page de l'histoire : les Grecs et les Romains, comme aujourd'hui les peuplades océaniques, n'étaient-ils pas, à leur période de décadence, adonnés à toutes sortes d'excès, et en particulier aux excès de boissons ? La viabilité d'un peuple dépend d'un certain nombre de conditions, et quand parmi ces conditions s'introduit l'abus des boissons alcooliques, cet abus devient le pronostic d'une décadence plus ou moins prochaine."

Dr E. LANCEREAUX

*Clinique Médicale* (page 72, 73).

Et du tout nous devons conclure que la vertu, même au point de vue de la santé du corps, vaut encore mieux que la science.

## LE JUSTE SALAIRE

(De l'Univers.)

Le *Pays de Liège* journal catholique qui suit avec soin le mouvement social, reproduit le document que nous avons donné sur la question du *Juste salaire* et le fait précéder des observations suivantes :

" Les journaux catholiques publient comme une décision du Saint-Siège un document traitant du juste salaire selon l'Encyclique de Léon XIII sur la Condition des ouvriers.

" Nous croyons savoir que les réponses en question ne constituent en aucune manière une décision du Saint-Siège. Quand le Saint-Siège donne une décision en fait de dogmatique ou de morale, il le fait dans une forme canonique déterminée. Or, aucune des formes sous lesquelles Rome a coutume de donner ses décisions ne se retrouve dans le document publié.

" En fait, voici l'origine, la nature et la portée de ce document.

" On s'est adressé à Rome pour obtenir la réponse à trois questions sur le juste salaire tel qu'il est défini dans l'Encyclique.

" Ces questions ont été déférées à un théologien éminent, membre d'une des Congrégations romaines. Ce théologien, après avoir examiné l'affaire, a donné son avis ; c'est cet avis qui a été envoyé *comme tel* à un haut personnage qui avait posé les questions. Cet avis n'est donc pas une décision du Saint-Père, ce n'est pas même une décision de la Congrégation à laquelle appartient l'éminent théologien qui l'a formulé.

" Le Saint-Siège, en envoyant ces réponses, les a formellement présentées, non comme une décision de sa part, mais simplement comme la consultation d'un membre d'une congrégation.

" Celui qui les a reçues, les a reçues et considérées comme telles. Bien qu'elles datent de l'époque du congrès de Malines, c'est pour ce motif qu'elles n'avaient pas été publiées.

" Quelle est, par conséquent, la valeur doctrinale du document en question ? C'est celle de l'*autorité privée* du docteur dont il émane ; c'est celle des arguments intrinsèques qu'il contient."

Nous avons reçu de notre côté ajoute l'*Univers* des renseignements particuliers, conformes à ceux qui précèdent. D'autres théologiens, membres de la même Congrégation, trouveraient que cette consultation, bien qu'elle batte en brèche des théories chères à l'économie politique classique, n'interprète pas assez largement sur ce point si difficile l'Encyclique *Rerum Novarum*.

## Le methodisme religion d'Etat

Les méthodistes de Madagascar, qui se réclament, dans les pays catholiques, de la liberté de conscience, ne l'entendent plus ainsi lorsqu'ils sont les maîtres. Un journal hova, la *Gazety Madegasy*, nous apprend comment ces apôtres entendent la liberté à Madagascar, où ils représentent la religion d'Etat. On a inauguré dernièrement, près de Tamatave, le temple de Votomandry qui a été construit sur un plan méthodique et méthodiste, avec trois nefes pour les trois catégories de fidèles. En vertu d'un arrêté administratif, tous ceux qui ne se rendent pas au préche sont mis au bloc " instrument de torture composé de deux énormes pièces de bois, dit l'*Opinion publique* de Tamatave, qui s'appliquent l'une sur l'autre et dans lesquelles on a évidé l'espace nécessaire pour y appliquer le bas des jambes du patient et qui sont resserrées par des bou-lons."

## Traitements supprimés

Le gouvernement français a supprimé arbitrairement et illégalement le traitement de Mgr Baptifolier, évêque de Mende, de Mgr Turinaz, évêque de Nancy, de Mgr Gilly, évêque de Nîmes ; et Mgr Vigne, archevêque d'Avignon et Mgr Gouthé Soulard, archevêque d'Aix, sont menacés de la même peine pour avoir fait leur devoir. C'est ainsi que la maçonnerie répond au Pape qui fait tout en son pouvoir pour pacifier les esprits en France et engager les catholiques à accepter la forme républicaine. La maçonnerie veut la république, mais une république athée ; voilà pourquoi elle cherche à contrecarrer les efforts du Pape qui veut que la république vive et qu'elle se convertisse.

## En chemin de fer

(On lit dans la *Croix*)

" Sur 2,350,000,000 de voyageurs transportés, en France, depuis dix ans, il n'y a eu qu'un tué par 20 millions et 1 blessé pour 1 million 100,000 voyageurs.

" Angleterre : 1 tué pour 20 millions et 1 blessé pour 695,000 voyageurs.

" En Belgique : 1 tué pour 6,838,000 et 1 blessé pour 700,000 voyageurs transportés.

" Aux Etats Unis, où les trains ont des vitesses invraisemblables, cette vitesse, ce sont les voyageurs qui en paient les frais : 1 blessé pour 428,000 et un tué pour 2,840,000."

Les trains ne vont pas plus vite aux Etats-Unis qu'en Angleterre, peut-être moins vite ; mais les chemins sont moins bons et la surveillance n'est pas aussi parfaite.

### Mauvais conseils

Plusieurs journaux conservateurs, le *Monde* et la *Minerve*, entre autres, annoncent que le gouvernement provincial se propose d'appeler du jugement de l'honorable juge Routhier dans l'affaire Pacaud. Nous osons espérer que le gouvernement n'écouterait pas ces journaux partisans, qu'il ne suivra plus leurs mauvais conseils, qu'il ne s'entêtera pas dans la voie fautive où l'esprit de parti l'a fait entrer. Le jugement de l'honorable M. Routhier, tout homme impartial le dira, est basé sur la loi et le bon sens; et les tribunaux supérieurs ne pourront que le confirmer.

Que le gouvernement revienne sur ses pas, qu'il mette de côté toute complaisance coupable, et qu'il poursuive tous ceux qui sont impliqués dans la fraude de la Baie des Chaleurs, quelle que soit leur couleur politique. Voilà le conseil que tous les hommes désintéressés lui donneront.

P. S. Depuis que ce qui précède est écrit, nous avons le vif chagrin de constater que les mauvais conseils ont prévalu. En réponse à une interpellation, à l'assemblée législative, M. Casgrain, procureur-général, a déclaré officiellement qu'il y aura appel de la décision de l'honorable juge Routhier. Tant pis pour le gouvernement!

Le *Globe* continue à publier des lettres de sir Hector et d'autres conservateurs de marque lesquelles établissent que l'argent obtenu par M. McGreevy, grâce à des procédés qui valent à ce monsieur d'être traduit devant la cour criminelle, a été dépensé dans toutes les parties de la province pour faire élire des députés conservateurs. Dans toutes ces lettres il n'est question que de dépenses légales, formule banale qui passe à l'état de soie.

Comment se fait-il que l'état des dépenses légales, que chaque candidat est obligé de produire officiellement, n'accuse que quelques centaines de piastres, là où des milliers ont été jetés?

Les journaux conservateurs sont fort ennuyés de la publication de ces lettres écrites à M. McGreevy. Ils blâment sévèrement ceux qui les livrent à la publicité. Mais eux, quand ils peuvent mettre la main sur des documents analogues écrits par leurs adversaires, font ce que fait le *Globe*, ils s'en servent, sans scrupule.

Pour nous, nous croyons qu'il est légitime, pour mettre au jour la corruption des partis politiques, de se servir de ces lettres marquées *privées et confidentielles* qui ne le sont réellement pas, attendu qu'elles se rapportent à une question d'ordre public.

Dans un récent discours, prononcé à Hastings, lord Salisbury, chef du cabinet anglais, s'est déclaré en faveur du retour à un tarif protecteur mitigé. Le libre-échange, a-t-il dit, sur lequel l'Angleterre comptait, n'a pas produit les résultats bienfaisants que l'on en attendait. Ce discours a causé toute une sensation en Angleterre.

### RECUS

Plusieurs nous demandent encore des reçus, lorsqu'ils nous font remise. Nous devons donc répéter ce que nous avons dit bien des fois: le reçu se trouve toujours sur l'adresse même—pour tous les abonnés en dehors de la ville—En recevant l'argent, nous changeons immédiatement la date placée à la suite du nom. C'est là le meilleur des reçus; il ne peut pas se perdre et se répète chaque semaine;

Une scène tout à fait disgracieuse s'est produite, le 20 du courant, à la chambre des communes d'Ottawa. Pendant les débats sur le budget, plusieurs députés de langue anglaise se sont dit des injures tout à fait homériques.

J'ai l'honneur de vous annoncer l'ouverture de mon magasin de fruits, légumes, conserves alimentaires, etc, au

No 140 Rue SAINT-JOSEPH  
(BLOC MARTINEAU)

Je désire attirer votre attention sur le fait que j'aurai toujours en magasin, comme tous ceux de première classe en ce genre, toutes les primeurs de la saison, les fruits les plus recherchés et les plus frais, légumes, salades, Beurre frais, œufs frais, poissons frais, volailles, etc; en un mot tout ce qui concerne cette branche de commerce.

Toutes les commandes seront remplies avec diligence et ponctualité, à quelques minutes d'avis.

Pour l'avantage des familles passant l'été à la campagne je me ferai un devoir et un plaisir de transporter les marchandises commandées, aux chemins de fer ou aux bateaux. Je n'épargnerai rien pour donner entière satisfaction à tous mes clients. Espérant être honoré d'une visite et de votre patronage.

**EDWIN FRASER,**

140 Rue St-Joseph St-Roch  
25 mai 1m.

GRANDE OUVERTURE

CHEZ LAVOIE & LATULIPPE

GRANDE VENTE d'un lot de TIEE acheté dans un eucan qui permettra de le vendre à 30 p. c. meilleur marché qu'ailleurs.

Nous sollicitons une visite de tous et promettons entière satisfaction.

LAVOIE & LATULIPPE,

69, RUE DE LA COURONNE.

14 mai 1m

Une grande variété de

**CHAPEAUX**

DE FEUTRE et de PAILLE

Achetés avec un avantage extraordinaire sur le marché de Londres par

**J.B. LALIBERTE**

Qui visite actuellement les grandes villes d'Europe.

Est maintenant offerte aux acheteurs à des prix exceptionnels

Au No 145

**RUE ST-JOSEPH.**

Un superbe assortiment de Capots et Manteaux Imperméables est attendu par le prochain Steamer.

14 mai 1m.

N'OUBLIEZ PAS LA

**GRANDE  
VENTE**

**EN LIQUIDATION**

CHEZ

**Brunet, Laurent & cie**

A L'ENSEIGNE DE LA

**Feuille d'Erable**

—:0:0:—

TOUTES LES MARCHANDISES

S'Y VENDENT

A MOITIE PRIX

**BRUNET,  
LAURENT  
& CIE.**

21 mai 1m.

**NOUVELLE SOCIÉTÉ**  
H. & O. GAGNON

Afin d'écouler notre ancien stock de marchandises sèches, pour faire place à nos achats du printemps, nous vendrons à grande réduction. Maintenant plus que jamais nous sommes en position de satisfaire toutes nos pratiques.

M. OVIDE GAGNON, déjà si favorablement connu du public acheteur, portera une attention toute particulière à ses anciennes pratiques qui voudront bien lui continuer leur patronage.

Nous tenons à faire remarquer aux dames que Mlle VALIN, notre habile modiste, continuera comme par le passé de prendre charge du département des modes. Ses nombreuses années d'expérience sont une garantie qu'elle peut satisfaire toutes celles qui lui confieront la confection de leurs chapeaux, etc.

Nous sollicitons respectueusement une visite de toutes les personnes qui veulent acheter du bon, du beau et à bon marché.

**H. & O. GAGNON**

183, Rue St-Joseph,  
(Vis-a-vis l'église Saint-Roch,)  
**QUEBEC.**

14 mai 1m.

**VRAI JOB**

SPECIALLEMENT

**UN SEUL PRIX**

**O. BOUCHARD & Fils**

201-203 Rue St-Joseph.  
14 mai 1m.

L'ASSURANCE SUR LA VIE PARFAITEMENT GARANTIE; MAIS EXEMPTÉ DE RESERVES EXCESSIVES ET RISQUÉES DE GRANDS CAPITAUX

EST LA SPECIALITE DE LA

**Provident Savings Life**

ASSURANCE SOCIETY DE NEW-YORK

La Société de Prévoyance, autrement dite d'Épargne et d'Assurance de Vie de New-York

"PAS MUTUELLE"

C'est une compagnie à Fonds Social, jouissant de la plus haute réputation sous le rapport de la FORCE FINANCIERE, de l'HONNETETÉ, de la PRUDENCE, et de l'ECONOMIE dans l'ADMINISTRATION.

Extrait du 17ème Rapport Annuel, au 31 Décembre 1891

Revenu.....	\$1,640,468.34
Payé aux porteurs de police pour décès.....	\$769,459.40
En profits aux assurés.....	332,716.23
Dépenses, Taxes, Etc.....	1,105,410.12
Total de l'Actif.....	387,916.91
Total du Passif, à 40% selon les lois d'Assurance de l'Etat de New-York	1,084,791.27
Capital souscrit.....	463,538.67
	621,252.60

\$261.77 d'Actif pour chaque \$100 de Passif

**Capital souscrit et payé : \$1,000,000**

Depot complet au Gouvernement de la Puissance

LA SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE, d'Épargne et d'Assurance de Vie, recommande l'assurance pour la protection des familles ou des capitaux qui peuvent souffrir une perte au cas du décès de l'assuré. C'est l'assurance de VIE, dégagée des placements ou des plans spéculatifs, qui forment partie des autres systèmes d'assurance sur la Vie. Tout en effectuant l'assurance sous toutes les formes, à des conditions spécialement avantageuses pour l'assuré, cette compagnie est celle qui fait les plus grands efforts pour faire accepter l'Assurance sur la vie aux taux les plus bas, tout en offrant toutes les garanties de SURETÉ ABSOLUE.

C'est un système qui est fortement approuvé et recommandé par tous les hommes REFLECHIS ET INTELLIGENTS.

Tel que démontré par le dernier rapport du Département des Assurances de l'Etat de New-York, le coût moyen des primes de la compagnie est de \$18.49 par \$1,000 d'assurance.

Le coût moyen de toutes les autres compagnies est de.....	\$ 40.91
Nouvelles assurances en 1891.....	16,200,805.00
Total d'assurances en force.....	69,676,446.00

**Sheppard HOMANS, President et Actuaire**

Wm. E. STEVENS,  
SECRETAIRE.

Chas. F. WILLARD,  
SURINTENDANT des AGENCES.

Bureau principal : 29, Broadway, New-York.

**R. H. MATSON, Gerant General au Canada.**

37, Rue Yonge, Toronto.

**CHAS. DESJARDINS, Surintendant des Agences au Canada.**

G. J. TESSIER,  
ELIE. D. BRUNELLE, Agents de District.

**Bureau : No. 88, rue St-Pierre, Quebec.**

21 mai 1m.

**LES CELEBRES**

**Biere et Porter LABATT**

Ces bières sont reconnues comme les meilleures et les plus favorables à la santé, tel que certifié par les plus hautes autorités médicales et reconnues par tous les connaisseurs comme étant supérieures à tout autre en Canada, et de plus par les premiers prix que ces célèbres Bière et Porter ont remportés aux Expositions Universelles, notamment Paris, Australie, Philadelphie et l'année dernière à la Jamaïque.

Demandez à votre épicer les célèbres Bière et Porter LABATT, de London, Ont., et assurez-vous qu'on vous la donne. Défiiez-vous qu'on vous donne d'autre bière en substitution.

**N. Y. MONTREUIL**

14mai-6m. Seul Agent, 277-279, Rue St-Paul.

**J. A. BELANGER**

MANUFACTURIER A LA VAPEUR  
D'OUVRAGES

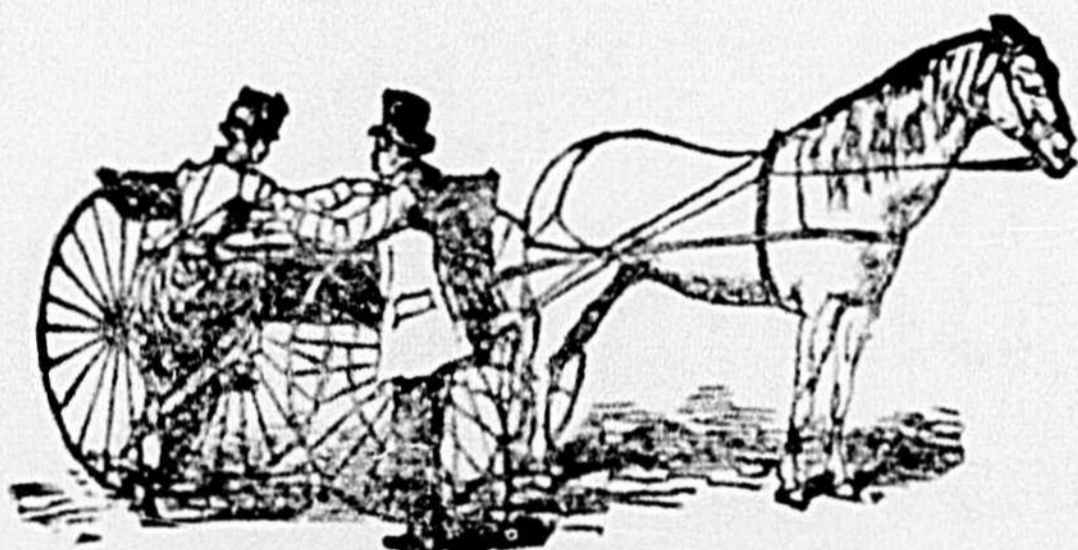
En Marbre, en Granit et en Pierre  
MONUMENTS, EPITAPHES ET AUTRES  
OUVRAGES  
POUR CIMETIERE.



274 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH, QUEBEC. 274

14mai3m.

**ECURIE DE LOUAGE**



M. SAVARD continuera, comme par le passé, à tenir une écurie de louage. Il a, à cet effet, tout récemment fait l'acquisition, des manufactures mêmes, du plus bel assortiment de voitures, telles que : Buggy-phaeton, Dog-cart Wagons de famille et plusieurs autres non moins élégantes, pouvant satisfaire le promeneur le plus difficile. Il tient aussi une pension de première classe pour chevaux, à des prix modérés. De plus, les plus beaux chevaux de promenade apprâchés (span) seront à la disposition du public.

**ELZ. SAVARD, Propriétaire,**

Encoignure des rues St-Valier et Boulevard Langelier.

14mai-1m.

**LIBRAIRIE FORGUES & WISEMAN**

TOUJOURS EN MAGASIN : Vin de messe analysé Colli, Cette et Tarragonne, Cierges, Chandelles de paraffine et de Cire végétale, Encens d'Arabie et Dominical, Registres pour Paroisses, Livres de Plain-Chant, Calices, Ciboures, Ostensoirs, Chandeliers, Candelabres, Lustres, Statues décorées, Livres classiques, Livres pour distribution de prix, Fournitures d'Ecoles et de bureaux, Images et articles pour cadeaux aux Prêtres et aux Religieuses, objets pour missions et retraites.

Spécialité de Bouquets d'Eglise, de toutes qualités, de toutes grandeurs et de tous prix.

Libraires expéditeurs au Canada de l'ouvrage "Père d'Union" pour les membres de l'Association des Familles.

Les messieurs du Clergé, les Communautés religieuses et les bons marchands sont respectueusement invités à patroner notre librairie, laquelle fondée depuis cinq années n'a cessé de donner satisfaction à tous ceux qui ont bien voulu le patroner.

Trois choses qu'un grand nombre de MM. du Clergé et de Dames Religieuses pourront affirmer :

1o Nous ne vendons que des bonnes marchandises.

2o Nos prix sont aussi bas qu'ils peuvent l'être pour nous permettre de faire un bénéfice légitime.

3o Nous reprenons toujours la marchandise qui n'a pas donné satisfaction.

**FORGUES & WISEMAN**

134 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

16avr.6m.

**J. H. BEGIN MANUFACTURIER  
— ET —  
MARCHAND**

De Chaussures et Claques en gros et en détail

121 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH, QUEBEC, 121

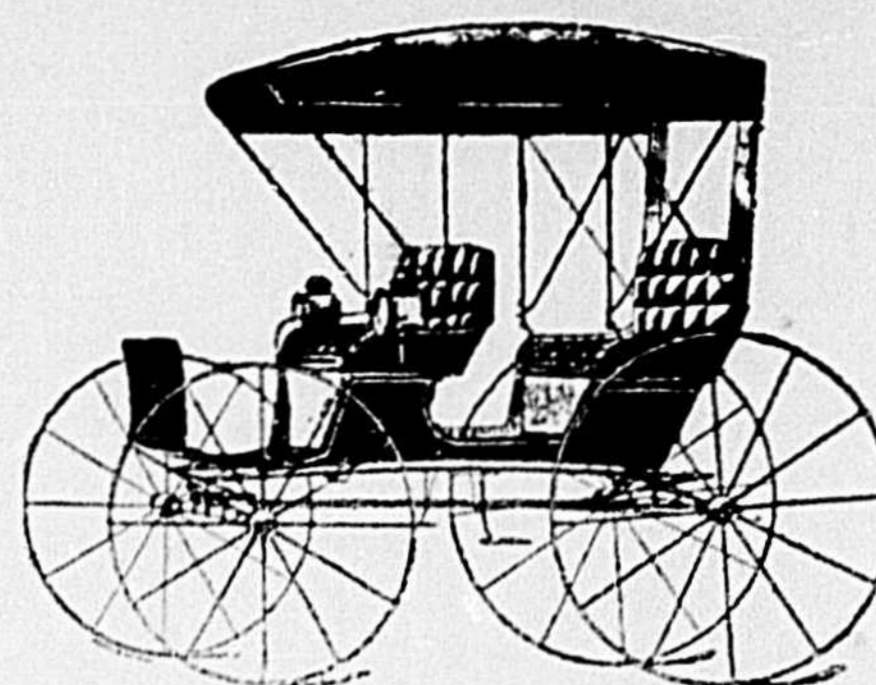
C'est chez J. H. BEGIN, 121 rue St-Joseph, St-Roch, qu'il faut aller pour acheter une bonne et élégante chaussure et cela à des prix défiant toute compétition. Nous avons le plus grand assortiment de chaussures à Québec. Notre variété dans les chaussures de dames et messieurs est au grand complet.

Venez nous faire une visite avant d'acheter ailleurs.

**J. H. BEGIN, 121 Rue St-Joseph**

21mai1m. Enseigne de la GROSSE BOTTE ROUGE

**Voitures de toute sorte !**

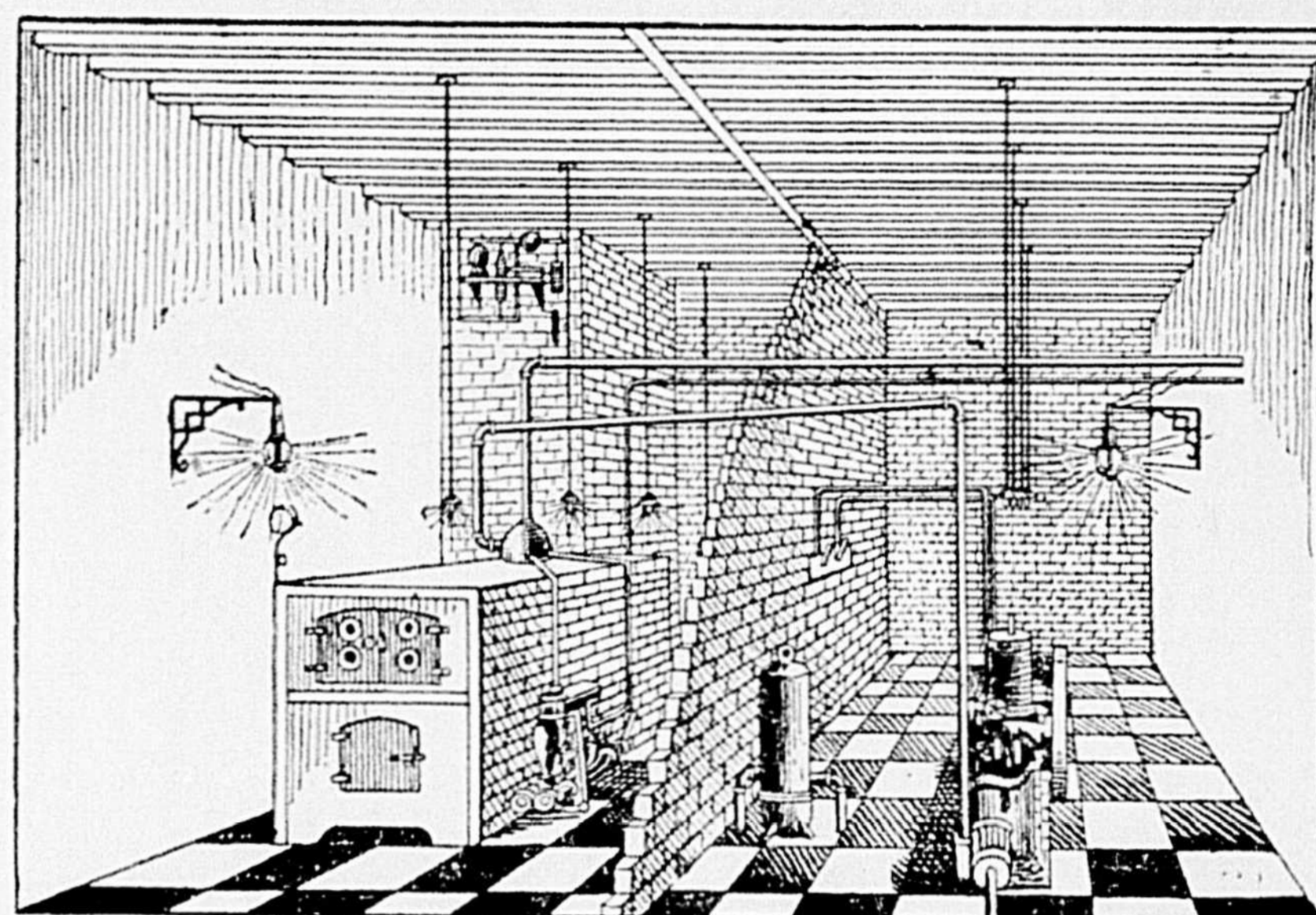


Aussi Instruments aratoires de tout genre

**LATIMER & LEGARE**

273 RUE ST-PAUL, QUEBEC.

26mars-6m.



**ABEL HUOT & C<sup>IE</sup>  
INGENIEURS-ELECTRICIENS**

42, VICTORIA SQUARE  
Montreal.

UNIVERSITE LAVAL  
Quebec.

COMBINAISON ECONOMIQUE DU CHAUFFAGE A LA VAPEUR ET DE  
L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE

Electricite dans toutes ses applications

2 av.—1a.

**CHIFFRES ENORMES**

21,600 Bouteilles de SIROP D'EPINETTE SAUVAGE, accompagnées d'une cuiller, ont été vendues durant l'année 1891.

17,300 DE PLUS QUE L'ANNEE PRECEDENTE.

Ceci est certainement la meilleure preuve de l'efficacité de cette préparation contre la Grippe et les mauvais Rhumes

EN VENTE PARTOUT.

**W. BRUNET & C<sup>IE</sup>, Agents.**

27-2-92 lan.

**LA COMPAGNIE CHINIC  
QUEBEC**



MARCHANDS  
QUINCAILLIERS



**EN GROS ET EN DETAIL**

Fournisseurs ordinaires des Fabriques,  
des Institutions Religieuses  
et d'Education

16 janv. 1a.

# GERVAIS & PETITCLERC

Doreurs et Peintres-Decorateurs  
Tapissiers, Vitriers, Etc.  
COIN DES RUES ST OURS ET ST-JOSEPH

DORURES DE TOUTES SORTES ET IMITATION DE TOUS LES BOIS ET DE TOUS LES MARRÉS  
ENSEIGNES, TRANSPARENTS, ENCADREMENTS, exécutés sous le plus court délai.

DORURE A LA COLLE, et de toutes sortes.  
REFERENCES : M. Eug. Gervais a été employé durant 5 ans comme contre-maitre chez MM. Gauthier & Frère, et a acquis 18 ans d'expérience comme Peintre-Decorateur et M. Edouard Petitclerc a 21 ans d'expérience dans les travaux d'imitation et de décoration.

**PRIX TRES MODERES**

12mars-3m.

# LAURENT MOISAN SCULPTEUR

Coin des rues

ARAGO et ALBERT ST-SAUVEUR

Se chargera de tout contrat pour parachèvement d'intérieur d'Eglise ou de tout autre édifice en menuiserie, charpente et sculpture en tout genre, ornements en bois, plâtre ou composition, sculpture de modèles pour fonderie en cuivre et plomb, plâtre ou tout autre composition.

De plus, il confectionne les autels, tabernacles, confessionnaux, banquettes, crédences, piédestaux, chaires, balustrades, etc. Aussi statues en bois ou plombées, découpage, tournage et dorage. Boutique munie d'un pouvoir à vapeur. Conditions faciles. Une visite est sollicitée. 21mai-1a.

# Jos. HAMEL & Cie

Où l'honneur d'annoncer au public des villes et des campagnes, qu'ils ont ouvert un magasin dans leur ancien établissement du

No 58, Rue Sous-le-Fort

Qui formera désormais une seule et même maison avec l'entrepôt de la

COTE LAMONTAGNE, No 62

Et où ils garderont un assortiment varié de VALISES, SACS DE VOYAGE, PARAPLUIES, COLS et MANCHETTES, CHEMISES, CAMISOLES ET CALEÇONS, CHAVATES, GANTS, MOUCHOIRS Etc., Etc.

AUSI : Chaises, Petites Tables, Articles en Bambou, &c., &c.

L'assortiment de Tapis, Prêlarts, Rideaux, etc., etc. est maintenant au complet, et les acheteurs y trouveront un choix des plus considérables et des plus variés dans tout ce qui se rapporte à cette branche de commerce.

Une visite est respectueusement sollicitée. 14mailm.

# PRINTEMPS 1892

— AU —

# GRAND UNION CLOTHING Co

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE

# HARDES--FAITES

JAMAIS VU A QUEBEC

GRANDE VARIETE DE COSTUMES POUR hommes, en Tweed ou Serge noire; grandeur et qualité très assorties.

HABILLEMENTS POUR JEUNES GENS, une grande variété.

LES HABILLEMENTS pour enfants sont toujours recherchés au GRAND UNION.

SPECIALITE DE COSTUMES NOIRS pour Première Communion, dans tous les prix.

MAGNIFIQUE CHOIX DE CHAPEAUX pour Hommes, jeunes gens et enfants, à très bas prix.

Nous attirons particulièrement l'attention sur un choix magnifique de PARDESSUS du printemps, nuances des plus nouvelles.

Allez tous au

GRAND UNION CLOTHING Co  
124, RUE ST-JOSEPH.

9avr.-3m

# L'AME SAINTE

OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN PAR L'ABBE FOUROT

Pratiques, etc pour chaque jour de l'année. Par le Père Gabriel Marie Fulconis, mort en odeur de sainteté à la Chartreuse de Notre Dame des Prés, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages sous presse, fondateur de la Sainte Union dans les œurs sacrés de Jésus et de Marie.

Paris Œuvres St Paul, rue Cassette

# J & W. REID

Fabricants de Papiers  
124, RUE ST-PAUL  
QUEBEC

MOULIN A PAPIER DE LORETTE. — Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture, sec et goudronné.

MOULIN AU PONT ROUGE. — Pulpe de bois, carton de bois.

MOULIN A STE-ANNE. — Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.

Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapiser de toutes sortes

AUSI : — Gue. s Amarres, Produits Chimique et Matériel complet pour la manufacture du papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron.

Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier. 28fév.1an

# Restaurateur de Robson.



Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vieillir prématurément quand, par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce ? Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus la précieuse propriété de leur donner un lustre incomparable, et de favoriser leur croissance, qualités que ne possèdent pas les teintures ordinaires.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes. Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout — 50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.  
Joliette, P. Q., Canada.



# CHEMIN DE FER QUEBEC. MONTMORENCY et Charlevoix

SERVICE D'ETE

Commencant dimanche le 31 mai 1891, les trains circuleront comme suit :  
LA SEMAINE

Départ de Québec pour  
Ste Anne a 7.25 a. m. 10.00 a. m. 5.15 p. m. 6.30 p. m.

Arrivent à Québec de  
Ste Anne a 6.35 a. m. 8.25 a. m. 1.05 p. m. 5.40 p. m.

Départ de Québec pour Montmorency, à 2.00 p. m.  
Arrivent à Québec de Montmorency à 4.25 p. m.

LE DIMANCHE  
Départ de Québec pour  
Ste-Anne, à 6.00 a. m. 7.10 a. m. 8.20 a. m. 2.00 p. m. 6.30 p. m.

Arrivent à Québec de  
Ste Anne à 6.35 a. m. 7.55 a. m. 1.05 p. m. 5.40 p. m.

Les trains qui partent de Québec le dimanche matin à 6.00 et 8.20 heures, n'arrêtent pas aux stations intermédiaires et sont les plus avantageux pour les pèlerins. Pour autres renseignements, s'adresser au urintendant.

G. S. CRESSMAN W. R. RUSSELL  
Gérant. Surintendant.

28fév.1an.

# Fonderie Speciale DE CLOCHES

Accords et Carillons tons garantis  
MONTURES SUR TOUTS LES SYSTEMES, SYSTEMES BRÉVETÉS

Georges et Francisque PACCARD  
A Annecy-le-Vieux, Hte-Savoie, France

Fondeurs du Bourdon de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, Paris, du Carillon de St-Pierre à Montréal et de Buckingham, près Ottawa Et de St-Léonard, près Londres (Angleterre)

REPRESENTANT :

M. ALEXIS ARMAND,  
—11 RUE N.-D. DE LOURDES—11  
MONTREAL.

20 fév. 1a.

# GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS

# D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(De France, d'Allemagne Etats-Unis et Fabrique Canadienne)

PIANOS :

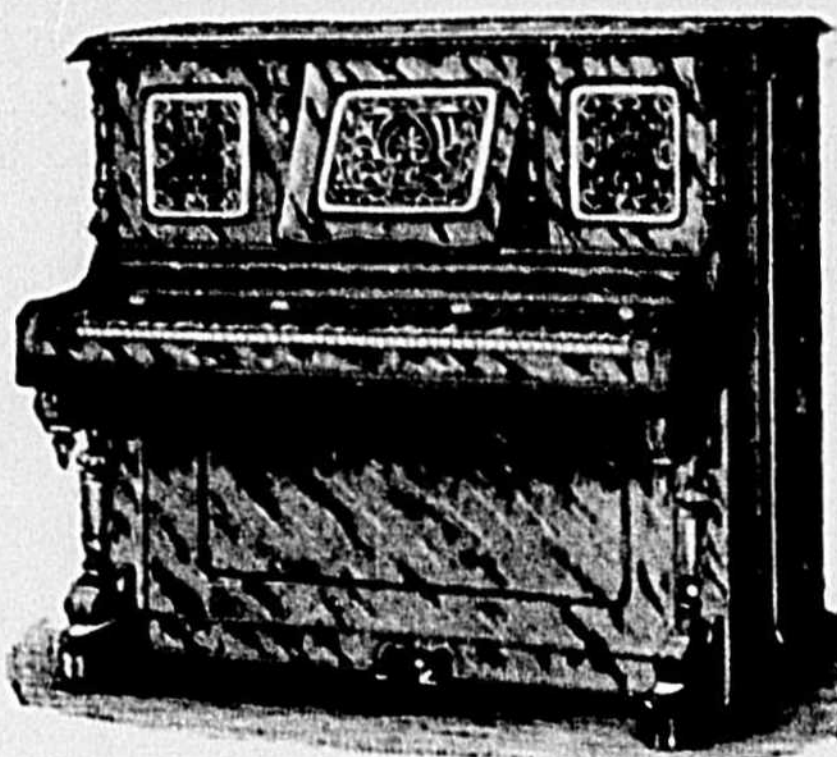
Heintzman et Cie.,

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.

Decker Bro. N. Y.

Schiedmayer, tc.



HARMONIUMS :

Wm. Bell et Cie.,

Dominion et Cie.,

Doherty,

Burdet et Cie.,

Schiedmayer etc.,

AVIS AU CLERGE ET AUX COMMUNAUTES EN PARTICULIER

Notre assortiment d'harmoniums français de la célèbre maison Jérôme Thibouville-Lamy est au complet, et parmi les instruments allemands (Schiedmayer, de Stuttgart) de si haute renommée, nous venons d'en recevoir un qui est fait spécialement pour les grandes églises. C'est l'instrument le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour.

Depuis 10 ans, ces deux grandes manufactures n'étaient pas représentées ici au pays, mais aujourd'hui nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement au clergé, que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet de ces instruments.

Nous sommes aussi représentés de plusieurs compagnies d'orgues des plus renommées et sur demande nous pourrions fournir les devis et les prix de ces instruments.

Vu que nous faisons un commerce de gros et de détail très étendu, nous vendons tous ces instruments à des prix très réduits et avec de grandes facilités de paiement.

Nous avons toujours en mains les harmoniums de Wm. BELL & Cie., DOMINION, DOHERTY, etc., etc., et aussi les pianos de si haute renommée HEINTZMAN, DOMINION, BELL & Cie.

Nous faisons une spécialité de musique d'orgue et de musique en feuille pour pensionnat, etc.

Machines à coudre NEW WILLIAMS, DAVIS, etc., etc. Coffres de sûreté, Tordenses, Paillasse à res-ort, Vitrines pour comptoir, etc., etc.

Les dernières publications musicales recues chaque semaine.

# Gervais & Hudon

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

2mai.6m.

Telephone No. 278

# PHARMACIE LARUE

Coin des Rues St-Joseph et de l'Eglise, Quebec.

REÇU PAR LE SS LA CHAMPAGNE

Une consignation considérable de MEDICAMENTS FRANÇAIS : SIROP ET VIN DUSART, VIN CHEVRIER, CAPSULES DARTOIS, CAPSULES SANTAL MIDY, SIROP GRIMAUULT, SEIDLITZ CHANTEAUD, etc.

200 FLACONS CAPSULES COGNET à l'Eucalyptol absolu, Iodoforme Créosoté, Toux Rebelle, Bronchite Chronique, Catarrhe, Laryngite chronique.

300 FLACONS GLYCO-PHENIQUE du Dr Déclat contre les MALADIES DE LA PEAU; guérit boutons, taches de rousseurs, démangeaisons et sert à la toilette intime.

En fumigations, contre les angines, les bronchites, LE CROUP ET LES MALADIES CONTAGIEUSES.

DEMANDEZ LA **SPYROLINE** Le meilleur spécifique contre la coqueluche

23av.—6m

# Pilules Antibiliauses.



Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliauses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliauses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'en ai aussi employées en toutes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSO LAIS

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE

# Elixir Resineux Pectoral



Voulez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'Elixir Resineux Pectoral, le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la Gorge et des Pouxmons. De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communautés religieuses, de médecins distingués attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

MARQUE DE COMMERCE.

Montréal, 27 mars 1888.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'Elixir Resineux Pectoral, je crois de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des poumons en général.

N. FAFARD, M. D.  
Professeur de chimie  
à l'Université Laval

En vente partout — 25 centins la bouteille

L. ROBITAILLE, Propriétaire  
Joliette, P. Q., Canada